



demande de votre avis sur le travail d'un huissier

Par marik 2, le 16/04/2012 à 21:54

Mme X, 70 ans, retraitée de la Fonction Publique nous loue, en son nom, un appartement et y place sa fille, 52, ans, au chômage et son petit-fils, 22 ans, au chômage également. Mme X, partage son temps entre ses filles et n'a pas de domicile fixe. Ne nous payant plus, nous décidons de lui faire délivrer un commandement de payer, L'huissier se trompe sur l'orthographe du prénom de notre locataire (pas grave d'après lui) et fait signer la fille pensant que c'est la mère ("un huissier n'a pas le droit de demander une pièce d'identité et s'en remet à la bonne foi de la personne" m'a-t-il dit). Quelques temps après, notre locataire et sa fille s'en vont voir notre Huissier pour lui remettre certains documents qu'il accepte comme.. un dossier d'ASSEDIC de la fille (??) et il fait signer à notre locataire un papier attestant qu'elle "VIT" dans l'appartement "AVEC" sa fille "ET" son petit-fils (?????) Pourquoi a-t-il accepté ce papier concernant la situation de la fille qui nous est totalement étrangère et pourquoi avoir fait signé à notre locataire un papier "authentifiant", d'une certaine façon une co-location? D'après lui pour éviter toute contestation quant à la façon dont le commandement de payer a été délivré (question que j'avais bien évidemment soulevée) si ce n'est pour assurer ses arrières mais en allant contre nos intérêts.

J'aimerais beaucoup avoir vos points de vue et, par avance vous en remercie grandement!